

*Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.*

Le président, M. Samuel Freuler, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette trente-sixième séance ordinaire du Conseil communal de la législature.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence et salue également le public sur la galerie ou derrière son écran, ainsi que les représentants de la presse.

Il adresse également un grand merci à M. Daniel Bussy, huissier, et à M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci. Il remercie aussi l'équipe régie-son et NRTV qui assurent la retransmission en direct des débats, qu'il souhaite respectueux dans la forme et engagés dans le fond.

Mme la Municipale Isabelle Monney est excusée pour la présente séance.

## **1. Appel et ordre du jour**

L'appel fait constater la présence de de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 13 excusés (Mmes Fabienne Bill, Regina Bovet, Marlène Bucca, Carine Koller, Stéphanie Larrivé, Crystelle Maurissen et Véronique Villaine, MM. Pascal Chollet, Adrien Frantz, Raphaël Grandjean, Nicolas Lévy, Jérôme Masserey et Tommaso Solimine).

1 arrivera plus tard (Mme Ioulia Esreb).

1 absent (M. Dimitri Grandjean).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Par courrier du 6 février 2026, M. Jean Egger a fait part de sa démission du Conseil communal, avec effet immédiat. Le président donne lecture du courrier reçu. Au nom du Bureau, le président remercie M. Jean Egger pour son engagement de longue durée au sein du Conseil communal et pour son amabilité.
- En date du 9 février 2026, la Municipalité a requis un délai complémentaire pour la réponse à la motion de M. Nicolas Pellet, au nom de la COFIN, intitulée « Pour la création d'un règlement concernant le pourcentage (ou centime) culture au sein de la commune de Gland ». Cette demande a été approuvée par le Bureau et la réponse de la Municipalité à la motion précitée est attendue pour la séance du Conseil communal du 27 août 2026 au plus tard.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat et en a également déposé un lui-même :
  - Postulat du Bureau du Conseil communal intitulé « Pour une salle du Conseil communal ad hoc ».

Le Bureau désire développer son postulat séance tenante et celui-ci, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Postulat de Mme Isabelle Wegmann et de M. Arnaud Durand intitulé « Création d'une Maison des Associations à Gland ».

Le président demande à ses auteurs s'ils désirent développer leur postulat séance tenante; ceux-ci répondent par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
  1. Appel et ordre du jour.
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 février 2026.
  3. Communications du Bureau.
  4. Communications de la Municipalité.
  5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

#### **Préavis – Première lecture**

6. **Préavis municipal n° 92** relatif au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031.
7. **Préavis municipal n° 93** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657.

#### **Autres objets**

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Stella Motta Larrivé, Mme Stéphanie Larrivé et M. José Caiano intitulé « Étude de faisabilité d'un complexe sportif, culturel et jeunesse à Gland incluant piscine intérieure/extérieure et patinoire polyvalente ».
9. Postulat du Bureau du Conseil communal intitulé « Pour une salle du Conseil communal ad hoc ».
10. Postulat de Mme Isabelle Wegmann et de M. Arnaud Durand intitulé « Création d'une Maison des Associations à Gland ».
11. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2026-2031 et nomination d'une Commission.

#### **Divers**

12. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

*L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.*

*Avec l'arrivée de M. Dimitri Grandjean, le nombre de Conseillers présents passe à 60.*

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 février 2026

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 février 2026.

## 3. Communications du Bureau

- Le Bureau a appris avec grande tristesse le décès de M. Patrick Wegmann, ancien Conseiller communal et époux de Mme Isabelle Wegmann, Conseillère communale, survenu le lendemain de la dernière séance du Conseil communal. Le président a adressé à la précitée ses condoléances au nom du Conseil communal, qui est en pensées avec elle dans ce moment de deuil. Il remercie les personnes présente de bien vouloir se lever afin de respecter un instant de silence en mémoire de M. Patrick Wegmann et en soutien à leur collègue et amie.
- Le 8 mars 2026 a eu lieu le dépouillement des votations fédérales populaires, de l'élection complémentaire au Conseil d'État et des élections communales. Les résultats pour la commune de Gland sont les suivants :

### **Votations fédérales**

Sur les 7'275 électeurs inscrits à Gland, un total de 4'022 bulletins ont été reçus. Le taux de participation s'est élevé à 55,29 %.

- Initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) » et contre-projet direct, à savoir l'arrêté fédéral sur la monnaie suisse et l'approvisionnement en numéraire : 82 bulletins blancs, 9 bulletins nul, et :

Suffrages initiative	Sans réponse	88
	Oui	1'622
	Non	2'221
Suffrages contre-projet	Sans réponse	192
	Oui	2'856
	Non	883
Suffrages question subsidiaire	Sans réponse	283
	Initiative populaire	1'111
	Contre-projet	2'537

- Initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! » (initiative SSR) : objet refusé par 2'539 non, 1'427 oui, 55 bulletins blancs et 1 nul.
- Initiative populaire « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) » : objet refusé par 2'566 non, 1'263 oui, 191 bulletins blancs et 2 nuls.
- Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle : objet accepté par 2'653 oui, 1'223 non, 141 bulletins blancs et 5 nuls.

### **Élection complémentaire au Conseil d'État (1<sup>er</sup> tour)**

Sur les 7'275 électeurs inscrits à Gland, un total de 3'279 bulletins ont été reçus. Le taux de participation s'est élevé à 45,07 %. Il y a eu 104 bulletins blancs et 9 bulletins nuls.

Candidats	Suffrages obtenus
M. Roger Nordmann	1'379
Mme Agathe Raboud Sidorenko	197
M. Jean-François Thuillard	1'578
Voix éparses	12

Le 2<sup>ème</sup> tour de cette élection complémentaire aura lieu le 29 mars 2026.

### Élection à la Municipalité (1<sup>er</sup> tour)

Sur les 9'285 électeurs inscrits à Gland, un total de 3'915 bulletins ont été reçus. Le taux de participation s'est élevé à 42,16 %. Il y a eu 72 bulletins blancs et 57 nuls. Concernant ces derniers, il s'agissait majoritairement d'électeurs ayant exprimé plus de 7 votes sur leur bulletin.

Une seule candidate a été élue au 1<sup>er</sup> tour, à savoir Mme Christine Girod, actuelle Syndique, avec 55,91 % des suffrages. Le président profite de l'occasion pour féliciter encore une fois la précitée pour ce beau résultat. Pour déterminer les 6 autres membres de la Municipalité pour la prochaine législature, le 2<sup>ème</sup> tour aura également lieu le 29 mars 2026.

Le président souhaite aux candidats une belle campagne et encourage les Conseillers à voter et à faire voter autour d'eux.

### Élection au Conseil communal

Sur les 9'285 électeurs inscrits à Gland, un total de 3'202 bulletins ont été reçus. Le taux de participation s'est élevé à 34,49 %. Il y a eu 45 bulletins blancs et 187 nuls. Cela est un peu décevant et est dû majoritairement aux électeurs ayant glissé plus d'un bulletin de vote dans leur enveloppe.

La répartition des sièges sont attribués comme suit pour la législature 2026-2031 :

N°	Listes	Sièges
01	PLR	18
02	ECG - ELAN CITOYENS DE GLAND	9
03	PARTI SOCIALISTE	12
04	UDC Gland	8
05	Les Vert·e·s de Gland	5
06	GDG Gens de Gland	23
07	UCD (Union Citoyenne de droite)	0

Les résultats complets sont consultables sur les sites Internet de la Confédération, du Canton ou de la Commune.

Le président félicite tous les sortants ainsi que les nouveaux membres du Conseil communal pour leur élection et se réjouit d'ores et déjà de travailler avec eux lors de la prochaine législature.

Pour les nouveaux membres, il leur suggère de continuer à suivre les débats du Conseil communal pour se familiariser avec ceux-ci. Le Bureau mettra en place des formations à leur attention pour les informer au mieux du fonctionnement du Conseil communal, de ses commissions et des droits d'initiative dont jouissent les Conseillers.

L'assermentation des autorités communales pour la législature 2026-2031 aura lieu le 9 juin 2026 à 18h00.

- Le 10 mars 2026, en présence notamment des délégués de la Municipalité, des groupes politiques et du Bureau réunis à cette occasion à la Salle communale, il a été procédé au tirage au sort de l'ordre des listes électorales en vue du 2<sup>ème</sup> tour de l'élection à la Municipalité. Les résultats ont été affichés aux piliers publics et l'ordre des 7 groupes politiques concourant à cette élection a été déterminé comme suit :

Les Vert-e-s de Gland
ECG - ELAN CITOYENS DE GLAND
Indépendant / UCD (Union Citoyenne de droite)
UDC Gland
PLR
GDG Gens de Gland
PARTI SOCIALISTE

10 candidats se représentent pour 6 places vacantes.

- Comme les Conseillers le savent, à la fin de son année de présidence, le président a le plaisir d'accueillir la Fanfare de Gland pour une sérénade. Les Conseillers seront bien sûr tous invités et il leur prie de déjà prendre note de la date du 2 juin en début de soirée. Plus de détails suivront.
- La Préfecture du district de Nyon a fixé au 14 juin 2026 la date du scrutin communal pour le référendum communal « Acceptez-vous le préavis municipal n° 82/2025 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation « Gare Sud » incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet.

#### 4. Communications de la Municipalité

**Mme Christine Girod**, Syndique (Administration générale, ressources humaines, relations publiques et développement durable)

##### Ressources humaines

- Engagement :
  - dès le 16 février 2026 : une collaboratrice à l'Office du développement durable à 80 %, au Secrétariat municipal.
- Départs :
  - au 10 mars 2026, un horticulteur-paysagiste à 100 %, au Service des infrastructures et de l'environnement (SIE);
  - au 31 mars 2026 : un fontainier à 100 %, au SIE.

##### Admin 2.0

Il s'agit-là d'un préavis que le Conseil communal connaît bien. Elle avait présenté un état de la situation à la fin de l'année dernière et elle souhaite donner quelques informations concernant les axes de travail pour Admin 2.0 et leur avancement.

L'un des axes de travail est la gestion des clés pour l'accès aux bâtiments. L'adjudication des travaux de montage des serrures et des installations électriques a été réalisée, tout comme l'installation et la configuration du serveur qui gèrera l'entier des accès.

Actuellement sont en cours l'élaboration d'une proposition de mise en passe (quelles personnes/groupes de personnes peuvent accéder à quels bâtiments) et l'organisation de groupes de travail (parties prenantes de l'Administration et des établissements scolaires) pour préparer la communication, la formation et la logistique de remise des badges d'accès.

L'équipement du premier bâtiment, à savoir le Collège des Tuillières, est envisagé pour mi-avril, normalement durant les vacances de Pâques, ce qui reste toutefois à confirmer avec les parties prenantes.

### **Développement durable**

La Municipalité souhaite rendre la population attentive à la problématique du frelon asiatique. L'année dernière, plus de 200 nids ont été détruits dans le district de Nyon selon les chiffres transmis par la Société d'apiculture de Nyon. Cela suit une courbe presque exponentielle par rapport aux 65 nids détruits en 2024 et seulement 24 en 2023. Le frelon asiatique cause des dégâts très importants aux populations d'abeilles, et donc à la pollinisation, et leurs attaques peuvent mener à la mort chez l'humain. La Municipalité prend cela très au sérieux et aimerait rappeler que la destruction des nids est subventionnée à 100 %.

Pour lutter contre cette espèce invasive, la Municipalité a besoin de la participation de toute la population. Il s'agit de reconnaître et de procéder à la destruction des nids.

Le frelon asiatique est facilement reconnaissable : principalement foncé lorsqu'on l'aperçoit en vol, il a le bout des pattes jaunes. Il est plus petit qu'un frelon européen mais plus grand qu'une guêpe ou qu'une abeille.

Si quelqu'un constate la présence d'un frelon asiatique, il doit le signaler immédiatement sur le site Internet [frelon-asiatique.ch](http://frelon-asiatique.ch) et trouver un exterminateur formé à la destruction des nids. Les frais de ces derniers sont remboursés en intégralité, jusqu'au plafond de CHF 700.-.

Il est nécessaire d'agir au plus vite afin d'être efficace. Les premiers individus à apparaître au printemps sont les fondatrices des nids. C'est donc maintenant qu'il faut commencer à ouvrir l'œil.

Il est également important de reconnaître les nids. Il en existe 2 formes principales : le nid primaire, souvent formé au printemps, rond et petit comme un ballon, et le second, lorsque la colonie déménage en hauteur, est bien plus grand et souvent en forme de goutte. Une nouvelle fois, il faut agir rapidement car un nid primaire est plus facile à détecter et à détruire.

Pour des raisons de sécurité, il ne faut jamais essayer de détruire un nid par soi-même et il est indispensable de contacter une personne agréée. Une liste de ces dernières est à disposition sur le site Internet [www.gland.ch/frelon-asiatique](http://www.gland.ch/frelon-asiatique).

Une séance d'information est organisée le 18 mars 2026, laquelle sera dispensée par un membre de la société d'apiculture de Nyon.

### **Festival du Film Vert**

Le festival du Film Vert aura lieu à Gland du 25 au 28 mars 2026. Il y aura 4 projections, dont la soirée Municipale le 26 mars 2026 avec la projection du film « Trop Chaud » portant sur le combat des aînés pour le climat, en présence de l'une de leurs membres et du réalisateur. Un concours photo est ouvert jusqu'au 15 mars 2026 sur la thématique des arbres. Le programme complet du festival et les modalités du concours sont disponibles à l'adresse [www.gland.ch/ffv](http://www.gland.ch/ffv).

### **Smart City – Gland la Ville des Idées**

Il y a 3 ans, la ville de Gland lançait le plan d'action « Ville des Idées - Smart City » et de nombreux Conseillers ont participé à la soirée organisée à Grand-Champ pour découvrir les concepts des différents concepts coconstruits avec eux et la population.

Le 4 juin prochain, La Municipalité donne rendez-vous aux Conseillers et à la population pour découvrir l'aboutissement de leurs idées. À travers une exposition dédiée et une présentation des divers projets, il pourra être découvert le travail réalisé. Cette soirée est ouverte à l'ensemble de la population, mais surtout aux Conseillers, car il s'agit ni plus ni moins de la réponse concrète et en en live à une motion qui avait été acceptée en 2020 par le Conseil communal. Elle les attend dès lors nombreux.

*Avec l'arrivée de Mme Ioulia Esreb, le nombre de Conseillers présents passe à 61.*

### **M. Gérald Cretegny, Municipal (Sécurité publique, population, transports publics)**

• La protection incendie est l'une des retombées de la catastrophe de Crans-Montana du 1<sup>er</sup> janvier dernier visible dans les administrations communales, les entreprises, les milieux professionnels, le monde du spectacle, etc. Chacun nourrit ses craintes de devoir supporter le risque d'un dérapage imprévu, qui peut aller jusqu'à la coresponsabilité des élus par rapport aux dommages constatés, comme chacun a pu le lire dans les journaux. La ville de Gland, comme beaucoup de ses consœurs en terre romande, a fait le choix de s'interroger et de questionner sans tabou ses pratiques dans les domaines de la sécurité des biens et des personnes et des responsabilités qui les accompagnent. Ainsi, la Municipalité a désigné le Service de la population (SPOP) et le Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU) pour produire un état des lieux qui permettra ensuite d'identifier les dispositions organisationnelles et constructives indispensables pour assurer la sécurité la plus efficace pour la population et les biens communaux. Les premières données de ce travail de fond sont arrivées dernièrement et, cette semaine, la Municipalité s'est penchée sur ce diagnostic. Elle orientera les dispositions à prendre pour que, dès la semaine prochaine, nos équipes puissent travailler afin de mettre en place des mesures appropriées, dont certaines nécessiteront sans doute des mois, voire peut-être plus, pour obtenir des résultats concrets. Il s'agira d'organiser le travail à l'interne, d'envisager l'accès à des compétences qui manquent à l'organisation actuelle, soit en internalisant ces compétences, soit en les externalisant, soit en jouant sur les 2 tableaux. Des discussions sont notamment en cours sur les points suivants :

- L'externalisation du contrôle concernant la sécurité incendie;
- La priorisation nécessaire des contrôles à réaliser, tant au niveau des commerces que des bâtiments communaux;
- La formation des collaborateurs;
- L'organisation des responsabilités de direction et opérationnelles dans l'Administration.

Enfin, l'aspect du coût dans ce développement de la sécurité est également un sujet que la Municipalité abordera prochainement avec les Conseillers.

• Cela fait longtemps qu'il n'y a plus de vélos en libre-service à Gland, mais ces derniers seront tout bientôt de retour. Dès mi-avril, le nouveau réseau de vélos en libre-service de Région de Nyon sera mis en place pour atteindre 71 stations et 450 vélos électriques, avec des emplacements dans 16 communes partenaires. Des offres pour tester gratuitement ces vélos seront proposées dès le 20 avril 2026, ainsi que via des concours sur les réseaux sociaux. Diverses animations sont également prévues jusqu'à l'été. Toutes les informations à ce sujet se trouvent sur la page Internet [regiondenyon.ch/vélos](http://regiondenyon.ch/vélos).

### **Mme Jeannette Weber, Municipale (Accueil enfance, jeunesse et écoles)**

• Cette année, le Festival des tout-petits aura lieu le samedi 2 mai 2026, de 10h00 à 16h00, au collège des Perrerets. De nombreuses activités et ateliers en libre-accès ou sur inscription seront proposés, par exemple « bébés en mouvement », « danse en duo parent-enfant », « éveil sportif et moteur », « parcours de motricité », « escalade » et « mini-tennis », ainsi que bien d'autres. Durant la journée, il y aura un spectacle de cirque et un conte musical. Les partenaires de la petite enfance tiendront différents stands à l'extérieur.

• Les centres aérés de printemps se dérouleront durant la semaine du 13 au 17 avril 2026. Les sites de Mauverney et des Perrerets seront ouverts et accueilleront des enfants de la 1P à la 8P. Les inscriptions sont ouvertes sur le site Internet de la Commune.

• S'agissant du pré- et du parascolaire, les inscriptions pour les Mots Picolo ont été recensées depuis la séance d'information pour les parents des futurs 1P. Un petit groupe de 14 enfants allophones ou parlant très peu français seront accueillis. Cette année, il est constaté une grande diversité de langues.

- Depuis cette rentrée scolaire, à Mauverney, les élèves de la 3P à la 6P peuvent compter sur l'appui de parrains issus des classes de 9S et 10S pour les devoirs accompagnés.
- À la Pause'Déj et au Relax Resto, depuis la rentrée d'août 2025, les équipes guidées par les coordinatrices pédagogiques ont mis en place le modèle de repas libre. Ainsi, les enfants peuvent manger quand ils le souhaitent sur le temps du midi et choisir leurs activités soit avant ou après avoir mangé. Cela permet de travailler leur autonomie et leur responsabilisation.
- Le Centre de rencontres et de loisirs (CRL) organise les camps suivants :
  - Du 13 au 17 avril, le tour du Lac Léman en kayak et VTT;
  - 6 camps différents pendant les vacances d'été, entre sports et loisirs.

Tous les détails se trouvent sur le site Internet [www.crl.ch](http://www.crl.ch).

## **M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, économie, sports et domaines)**

### **Finances**

- Un emprunt de CHF 2 Mios auprès de BVG Stiftung, échu le 11 mars 2026, a été renouvelé par un prêt de CHF 5 Mios auprès de la société PostFinance SA, pour 5 ans, avec échéance au 11 mars 2031, au taux de 0,9 %. Vu les taux actuels, la Municipalité a choisi de faire ce prêt à moyen terme, donc à 5 ans. Une grosse incertitude existe pour l'instant sur les prêts à long terme et il est difficile d'avoir des offres, mais ce prêt à 0,9 % sur 5 ans, avec une échéance en 2031, est un bon choix dans la mesure où aucun autre remboursement n'est prévu cette année-là, ce qui a donc séduit la Municipalité.
- Un bouclage de crédit est annoncé :

Préavis municipal n° 74/2025 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour l'amélioration de l'éclairage des terrain extérieurs du Tennis Club de Gland	
Crédit d'investissement accordé	CHF 126'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 125'141.00
Total des subventions et participations financières reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 125'141.00, soit 99,32 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 859.00
Solde à amortir au 31 décembre 2025	CHF 125'141.00

Les bandes LED ont été installées sur le côté des terrains et les mâts ont été démontés à coup d'hélicoptère. Cela fonctionne très bien et, après quelques réglages, les gens sont très contents.

### **Économie**

- Quelques personnes se sont inquiétées sur les réseaux sociaux au sujet des bons Coop de lutte contre la précarité menstruelle. Comme c'était la première année de collaboration avec la Coop – auparavant c'était avec la Migros – la Commune et la Coop avaient décidé de faire un bilan au terme de cette première année, ce qui a été fait en début d'année, pour repartir de plus belle, ce qui explique qu'il n'y avait effectivement pas de bons en janvier et février. Mais ces bons vont tout prochainement être émis. Un seul courrier contiendra les 10 bons pour les mois de mars à décembre compris. Les envois sont en train d'être mis sous pli et devraient arriver dans les prochains jours dans les boîtes aux lettres des glandoises.
- L'Objet Migrateur, qui est l'un des 3 bénéficiaires du Revenu de Transition Écologique (RTE), sera présent au Marché de Gland le 18 mars prochain. La population pourra ainsi découvrir cette association qui a ses quartiers à la Route de Nyon, en face de la déchèterie.

- La Foire régionale de La Côte se déroulera ce week-end, soit les 14 et 15 mars 2026, à Montoly et il invite tout le monde à s’y rendre. C’est un peu le retour des foires qui personnellement le réjouit, avec des gens qui aiment de nouveau venir discuter, venir toucher et venir voir les objets plutôt que de tout faire sur Internet. Il ne faut donc pas hésiter à soutenir les commerçants qui viennent aussi se présenter lors de cette foire. Le couper de ruban aura lieu le samedi 14 mars à 10h00. Le Service de l’économie soutient cette foire et les commerçants du Vieux-Bourg qui souhaite y participer bénéficieront d’une aide pour compenser les petits soucis dus aux travaux.
- L’appel à candidature pour l’Incubateur Nouvelle Économie est encore ouvert pour quelques jours.
- Dans le cadre de Gland Académie, une conférence intitulée « Transformation digitale, néo-banques et IA. Panorama des usages concrets pour PME » aura lieu le 25 mars prochain, avec M. Lino Finini, ancien Conseiller communal qui travaillait au sein de la société Swissquote Bank SA. Le 30 mars 2026, il y aura une formation de l’Incubateur Nouvelle Économie intitulée « Business plan et plan financier. Construire un dossier clair et structuré ».
- La Soirée des entreprises a eu lieu le 3 mars dernier, laquelle a rencontré un joli succès avec environ 150 entreprises glandoises présentes pour rencontrer les services communaux, réseauter et prendre un apéritif bienvenu.

### **Sports**

- La soirée FAME a eu lieu le 7 février 2026 à la Salle communale. Il s’agit de l’équivalent d’hiver de Zumba & Wine, puisqu’à cette période de l’année il fait un peu froid pour aller à La Capitaine. Cette soirée a rencontré un joli succès avec 60 participants.
- Il rappelle que les Mérites sportifs régionaux auront cette année lieu au théâtre de Grand-Champ, à Gland, le 25 mars à 19h00. Cette cérémonie, qui est ouverte à tout le monde, met à l’honneur et en lumière des sportifs du district, et cela fait toujours plaisir à ces derniers et aux organisateurs d’avoir du public, surtout que le théâtre de Grand-Champ compte plus de 320 places. Un apéritif sera offert au terme de la soirée.
- La patinoire mobile a fermé ses portes le 1<sup>er</sup> mars dernier, et le hockey va laisser place à l’unihockey, puisque la tente restera comme chaque année afin que d’autres événements puissent s’y dérouler. Il y aura donc de l’unihockey entre le 20 mars et le 19 avril 2026 et un terrain de floorball sera installé. Des animations seront assurées par l’UHC Gland et l’UHC Begnins.
- Le 19 avril 2026 aura lieu la 8<sup>ème</sup> édition de la Gland Spring Run. Entre l’ouverture des inscriptions aux habitants de la Commune lundi dernier à midi et aujourd’hui à 16h00, 709 inscriptions ont été reçues. L’année dernière, 600 glandois étaient inscrits à cette course. Cela cartonne assez fort et il invite la population glandoise qui souhaite y participer et qui ne l’on pas encore fait à s’inscrire sans trop tarder.

**Mme Christelle Giraud-Nydegger**, Municipale (Équipement et espaces verts, gestion des déchets et forêts)

### **Travaux du Vieux-Bourg**

Durant le mois de mars, les fontaines situées sur la Grand’Rue ouest ont été remplacées. Les Conseillers les ont peut-être déjà vues. Elle a eu de très bons retours, notamment de riverains de la Grand’Rue, ce qui fait plaisir. Les 3 fontaines restantes seront installées d’ici la fin du mois.

Concernant les aménagements paysagers, tous les arbres ont été plantés et les plantations restantes de vivaces débiteront dans le courant du mois. Sur la Grand’Rue, au centre du village, les travaux de reprise des niveaux devant le temple protestant arrivent à leur terme. Les dernières interventions, avec la pose de la couche de base en enrobé, se sont terminés le mercredi 11 mars 2026.

Au carrefour entre la Rue du Jura et la Grand'Rue, une intervention est prévue dès aujourd'hui et demain afin de finaliser les préparations avant la pose de la couche de roulement définitive, qui elle est prévue le 20 mars 2026. Durant ces 2 jours, le transit automobile n'est plus possible par la Rue du Borgeaud ni par la Rue du Jura, et une déviation est mise en place. À noter également que la ligne du TUG passant par la Rue du Borgeaud sera déviée par la Route de l'Etraz jusqu'au 20 avril 2026 afin de permettre d'autres interventions prévues sur cet axe.

Entre le 16 et le 20 mars, une étape importante aura lieu avec la pose des tapis d'enrobés définitifs noirs dans plusieurs rues du Vieux-Bourg. Cette opération se déroulera en 5 phases de 24 heures chacune et nécessitera une fermeture totale de la circulation dans les secteurs concernés. Elle marque l'une des dernières étapes du projet d'aménagement du quartier.

En parallèle, dans le cadre du projet « Nature en Ville » qui concerne les parcelles communales n° 314, 369 et 370, soit le temple, le bâtiment communal et les parkings, plusieurs interventions auront lieu pendant le mois de mars, à savoir les plantations restantes des vivaces, la pose de luminaires en applique sur la face du bâtiment communal, les travaux de finition sur le parvis du temple et le remplacement des barrières des parkings de l'Administration et du temple. La finalisation des travaux dans le local technique du temple protestant afin de permettre la mise en eau du jeu d'eau qui se situe juste devant le campanile est prévue au mois d'avril.

D'autres petits réglages auront lieu durant le mois d'avril, avant l'inauguration du Vieux-Bourg prévue le 9 mai 2026. Le mois d'avril marquera donc vraiment la dernière étape du chantier, avec la pose des tapis d'enrobés définitifs de couleur sur la future zone de rencontre limitée à 20 km/h. Pour rappel, sur cette partie, un enrobé Perivoire beige, de la même couleur que les trottoirs de la Rue de la Gare, sera posé. Les véhicules pourront transiter mais les piétons seront prioritaires. Ces travaux se dérouleront en 3 phases successives entre les 7 et 9 avril 2026, pendant les vacances de Pâques, afin de limiter l'impact sur la population. Chaque phase débutera à 06h00 et durera 24 heures, avec une interdiction totale de circulation dans le secteur concerné. En amont, des interventions ponctuelles seront réalisées entre le 30 mars et le 3 avril 2026 afin de préparer la chaussée à recevoir le revêtement final. Durant ces travaux préparatoires, la circulation restera possible.

Enfin, le projet artistique de mise en lumière du Vieux-Bourg sera déployé à la fin du mois d'avril lors de 2 soirées consécutives. Elle imagine que sa collègue Mme la Municipale Isabelle Monney en parlera prochainement.

### **STEP du Lavasson**

Les travaux de renouvellement des réseaux sur le Chemin du Stand avancent bien. Avec l'amélioration des conditions météorologiques, le chantier a pu reprendre à un rythme beaucoup plus soutenu. La première partie du réseau est désormais réalisée. Une réfection partielle de la route est prévue durant le mois de mars afin de limiter les nuisances liées à la poussière ou à la boue selon la météo.

Concernant la liaison entre l'ancienne et la nouvelle STEP, les entreprises adjudicataires peuvent désormais démarrer les préparatifs et les installations de chantier, avec un début des travaux prévu au mois d'avril.

Enfin, les travaux de construction des 2 cellules permettant la traversée des voies CFF arrivent à leur terme. Durant le mois de mars, les préparatifs et le montage du micro-tunnelier seront réalisés en vue du début de la traversée, qui elle est planifiée en avril selon les créneaux imposés par les CFF.

Le 27 mars 2026, une petite cérémonie pour la pose de la première pierre est organisée par l'APEC.

### **Assainissement de l'éclairage public**

Ces travaux se poursuivent conformément au calendrier prévu et arrivent prochainement à leur terme. Au cours du mois de mars, les travaux de finition ainsi que la réception des aménagements auront notamment lieu à la Rue du Perron, à la Rue des Tuillières, au Chemin de la Chavanne et au Chemin du Ruttet, avec la pose des enrobés définitifs.

### **Nappe de la Cézille**

Les travaux de prospection de la nappe de la Cézille ont repris au début du mois de mars, après une importante pause hivernale. Pour rappel, le chantier avait été interrompu en raison des conditions de sol très défavorables, les terrains étant saturés en eau et ne permettant pas l'accès pour les forages. Le premier forage a ainsi pu débuter le 5 mars 2026 et est actuellement en cours.

### **Propreté urbaine**

Une campagne d'analyse de propreté urbaine avait été organisée d'avril à fin septembre 2025. Des petites caméras avaient été installées sur des véhicules de la voirie et sur un vélo. Cette campagne s'est terminée à la fin de l'année 2025 et les résultats confirment aujourd'hui un très bon niveau global de propreté. Elle remercie toutes les équipes pour leur travail au quotidien pour avoir des rues propres. Les analyses indiquent également que cette propreté est stable dans le temps. Une régularité reflète en effet l'efficacité des opérations de nettoyage mises en place. Néanmoins, il a quand-même été décelé quelques leviers d'amélioration, notamment l'optimisation du maillage des poubelles publiques par rapport à leur nombre et à leur emplacement. Cela sera planifié ces prochains mois. Il y a également le grand fléau des mégots qui touche toutes les villes, dont Gland. Dans cette optique, il sera opéré à une démarche de sensibilisation aux mégots nommée « Stop2drop » et des mégots de cigarettes géants seront prochainement placés dans différents lieux de la Ville pour justement sensibiliser la population par rapport à ce fléau.

## **M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et urbanisme)**

### **Plan d'affectation communal (PACom)**

Il tient à remercier les plus de 400 personnes qui ont soit participé à la présentation du PACom ou qui se sont rendus à l'exposition qui se tenait à Montoly sur cet objet. De très nombreux retours ont été enregistrés. La Municipalité a pris note de tous ces retours, qu'ils soient oraux ou écrits, et va évidemment les intégrer dans la suite du projet. Sur cette base-là, dès la fin du mois, une foire aux questions sera publiée sur le site Internet de la Commune en tenant compte des principales remarques reçues afin de pouvoir déjà donner des premières réponses à la population, et ceci publiquement. L'ensemble des panneaux qui ont été affichés se trouvent également sur le site Internet de la Commune. Pour la suite, la Municipalité attend toujours une réponse du Canton.

Il profite de l'occasion pour remercier ses collègues qui ont participé à la présentation du PACom, ainsi que tous les membres de l'Administration qui étaient présents, qui se sont beaucoup impliqués sur ce projet, qui aujourd'hui travaillent sur les différents retours reçus de la population et qui préparent cette publication prochaine sur le site Internet de la Commune.

### **Buvette/salle polyvalente – Chemin du Stand**

Il rappelle que ce projet avait été accepté par le Conseil communal. Les personnes qui se sont baladées du côté du stand de tir ont pu voir que les travaux avancent rapidement. Actuellement, les travaux de charpente sont en cours, puis les travaux de second œuvre débiteront au mois de mai. La réalisation des aménagements extérieurs aura lieu en septembre et, si tout va bien, la livraison est prévue pour le mois d'octobre 2026. Le planning est donc parfaitement tenu. Il présente quelques images de ces travaux, avec la maçonnerie et le béton armé, puis la phase actuelle avec le montage de la charpente réalisé ces derniers jours. Tout se passe comme prévu et la Municipalité se réjouit de pouvoir exploiter ce lieu d'ici la fin de l'année. Son chef de service veut absolument que tout soit prêt pour le Tir de l'Amitié, on verra si cela est réalisable ou non.

## 5. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.
- M. Rupert Schildböck : présente un résumé des décisions prises et quelques informations reçues lors de la séance du Conseil intercommunal (CI) de Région de Nyon, laquelle a eu lieu le 4 mars 2026 à Bursins.

Au début de la séance, plusieurs personnes ont été assermentées, dont Mme la Conseillère Katia Annen en tant que déléguée suppléante.

Le CI a ensuite approuvé 2 préavis, à savoir :

- Préavis 63-2026 concernant une participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève. Afin de mieux mesurer les effets des politiques publiques transfrontalières menées dans le Grand Genève, le canton de Genève, le Pôle métropolitain du Genevois français et Région de Nyon souhaitent créer une plateforme d'observation et de prospective du territoire du Grand Genève. Après discussion, le CI a accordé un crédit de CHF 78'000.- en faveur de la création de cette plateforme.
- Préavis 64-2026 concernant les indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des commissions du Conseil intercommunal, ainsi que du Comité de direction. Le barème actuel des indemnités est reconduit pour les prochains 5 ans, tout en intégrant des propositions visant à reconnaître et à indemniser certaines tâches jusqu'ici peu ou pas rémunérées mais représentant une charge de travail réelle pour les personnes concernées.

Pour la prochaine séance du CI du 17 juin 2026, qui aura lieu à Dully, le CoDir a annoncé 5 préavis, dont le rapport sur les comptes et sur la gestion 2025.

Depuis le mois d'octobre 2025, un mandat est en cours avec la société Bikeplan concernant le Masterplan VTT Jura vaudois. Des représentants de nombreuses communes membres étaient présents lors d'un atelier en janvier 2026 et un rendu intermédiaire sera soumis aux communes membres ce printemps.

Conscient que l'actuel Plan directeur régional du district de Nyon date de 2011 pour sa partie stratégique et de 2016 pour sa partie opérationnelle, le CoDir a mis en place une consultation de la stratégie territoriale. Selon les résultats de cette consultation, Région de Nyon initiera ce grand projet de concert avec les habitants, les communes et les autorités cantonales.

Région de Nyon a décidé de s'associer à l'action « Fleuris ton gazon » de la commune de Nyon. Les 2 entités proposent aux habitants de participer à la deuxième édition de cette action concrète pour favoriser la biodiversité, réduire la consommation d'eau potable et préserver la fraîcheur des sols. Les sachets de graines peuvent être commandés en ligne sur le site de Région de Nyon jusqu'au 22 mars 2026 et seront envoyés directement aux particuliers.

Comme les Conseillers l'ont peut-être appris par la presse et comme annoncé par M. le Municipal Gérald Cretegny, les vélos en libre-service seront bientôt à nouveau disponibles. L'entreprise suédoise Voi Technology a été mandatée pour ce projet.

Le CoDir a ensuite partagé quelques nouvelles concernant le projet Télédôle, qui préoccupe les délégués depuis quelques années déjà. La fin du chantier du bâtiment « Lapin Blanc » est prévue pour fin mars, avec la remise du bâtiment le 1<sup>er</sup> juin 2026 à l'exploitant après signature du bail. Les coûts pour terminer le bâtiment d'accueil sont respectés mais, ces derniers temps, la société a été confrontée à de lourds coûts de maintenance. Lors d'une assemblée générale extraordinaire de la société Télédôle SA qui se tiendra à la fin du mois de mai 2026, des propositions seront présentées pour une nouvelle gouvernance de cette société.

Et pour conclure, l'assermentation des autorités pour la législature 2026-2031 aura lieu le 24 juin 2026 à Gland. Les personnes concernées seront convoquées en temps voulu.

Comme d'habitude, toutes les informations pertinentes sont disponibles sur le site Internet de Région de Nyon.

- M. Nicolas Pellet : a eu l'occasion de participer au rapport annuel de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du district de Nyon qui a eu lieu le 12 février 2026 à Chéserey. En 2025, la rénovation et la réfection du centre de Prangins a continué. Un changement est intervenu au niveau du commandant cantonal puisque M. Denis Froidevaux a été remplacé par M. Louis-Henri Delarageaz. L'effectif du bataillon est tout à fait stable, avec 441 astreints. En tout, 3'479 jours de services ont été effectués, dont 1'324 jours en faveur de la collectivité, environ 900 jours pour le Paléo et 400 jours pour la Fête fédérale de gymnastique. Il félicite M. Adrian Hochreutener, membre du Conseil communal qui est engagé au sein de l'État-major.
- M. Rasul Mawjee : rappelle que le CI de l'Association intercommunale d'accueil de jour des enfants « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT) aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 2026 et il invite les Conseillers qui font partie de ce CI à assister à cette dernière séance de la législature.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

Le président prie les membres des différentes commissions de bien vouloir prendre note des questions soulevées ce soir et d'y donner suite dans leurs rapports respectifs.

### **6. Préavis municipal n° 92 relatif au règlement concernant le traitement et la prévoyance professionnelle des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031**

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances (COFIN).
- La discussion est ouverte.
- Mme Anik Freuler : a déjà transmis toutes ses questions à la COFIN, mais elle va toutefois en lire quelques-unes.
  - Dans le règlement qui va avec le préavis, à l'art. 11, il est fait mention de mesures de réinsertion. Elle aimerait savoir s'il est possible de définir un montant maximum en fonction de la durée du mandat et de l'âge du municipal, éventuellement fixer une durée maximale de soutien. Et surtout, est-il envisagé un objectif de résultat, par exemple la prise d'un nouveau travail fixe ou temporaire ?
  - À l'art. 16 concernant l'indemnité de départ, elle a constaté une approche radicalement opposée à celle du préavis précédant pour la législature en cours, à savoir que la Municipalité ne jugeait pas pertinent d'octroyer une telle indemnité, car telle n'est pas vraiment la pratique dans les communes vaudoises et de moins en moins dans le secteur privé. Comment expliquer ce revirement ?
  - Elle a également noté la passation du taux horaire pour les vacations de CHF 50.- à CHF 60.- et elle aimerait savoir s'il est possible de connaître, par municipal, le nombre d'heures facturées lors des années de cette législature, jusqu'au 31 décembre 2025.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

## **7. Préavis municipal n° 93 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Ruttet et l'agrandissement du DDP n° 657**

- La séance est fixée au mardi 17 mars 2026, à 18h30, à la salle n° 2 du bâtiment du Montoly 3, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christelle Giraud-Nydegger. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : M. Dimitri Grandjean, GDG

*Membres* : M. Daniel Richard, GDG – Mme Véronique Villaine, PS-Les Vert-e-s – M. Adrian Hochreutener, PLR – M. Alain Pernet, UDC,

+ Commission des finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

### **8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Stella Motta Larrivé, Mme Stéphanie Larrivé et M. José Caiano intitulé « Étude de faisabilité d'un complexe sportif, culturel et jeunesse à Gland incluant piscine intérieure/extérieure et patinoire polyvalente »**

- Mme Albulenë Ukshini Sefa, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions expliquant qu'au vu des éléments apportés à sa connaissance, la majorité de la Commission a estimé qu'il n'y avait pas lieu de transmettre ce postulat à la Municipalité. M. José Caiano ayant exprimé le souhait d'établir un rapport de minorité, il lui a été rappelé qu'un auteur de postulat ne peut ni siéger en qualité de premier membre de la Commission, ni en assumer la fonction de rapporteur. Afin de permettre néanmoins au Conseil communal d'être pleinement informé des projets en cours ou à venir, les membres de la Commission ont suggéré à M. José Caiano de transformer son postulat en interpellation. Cette proposition a été acceptée. Fondée sur ce qui précède, la Commission a renoncé à développer davantage son rapport, estimant que M. le Municipal Gilles Davoine apportera l'ensemble des informations nécessaires lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- La discussion est ouverte.

*(ndlr : la parole n'a pas été demandée à ce moment de la séance. Les propos suivants ont été tenus sous le point « Divers et propositions individuelles ». Toutefois, pour une question de compréhension et de lisibilité, ils sont retranscrits ci-dessous).*

- M. José Caiano : pense qu'il y a eu une petite confusion. Comme mentionné dans le rapport, il a été décidé de transformer le postulat en interpellation et il attendait que le président demande à la Municipalité si elle souhaitait y répondre ce soir. Mais il n'y a pas de souci, la Municipalité y répondra lors de la prochaine séance du Conseil communal, si tout le monde est d'accord.

- Le président déclare qu'il s'attendait en fait à ce que M. José Caiano prenne la parole pour confirmer qu'il transformait le postulat en interpellation, et à ce moment-là il aurait passé la parole à M. le Municipal Gilles Davoine. La Municipalité est prête à donner sa réponse, donc si les Conseillers n'y voient pas d'opposition, il propose de passer la parole à M. le Municipal Gilles Davoine afin qu'il transmette les informations par rapport à cette interpellation.
- M. Gilles Davoine : déclare que vraisemblablement « qui ne dit mot consent ». Il remercie Mmes Stéphanie Larrivé et Stella Motta Larrivé, ainsi que M. José Caiano, pour ce postulat transformé en interpellation. Il les remercie également pour les remarques constructives et les remerciements qu'il croit lire concernant la politique sportive et les projets déjà développés et ceux que la Municipalité souhaite développer.

Il lit dans cette désormais interpellation que l'idée serait de dire « pourquoi ne ferions-nous pas tout en un seul bâtiment, c'est-à-dire patinoire, piscine couverte et piscine extérieure ». Et comme il l'avait dit au moment du dépôt de cet ex-postulat, toutes ces infrastructures sont de très bonnes idées puisque la Municipalité planche déjà sur ces projets. Il va donc expliquer ce qu'il a déjà dit aux membres de la Commission, c'est-à-dire où en est la Municipalité et quels sont pour l'instant les projets et leur avancée.

Le projet le plus avancé est celui de la patinoire, qui sera prochainement présenté au Conseil communal. Il a paru logique à la Municipalité de revenir avec le projet de la patinoire lors de la prochaine législature, avec les nouveaux conseillers communaux, dont certains présents feront évidemment partie. En effet, il ne paraissait pas tout à fait juste pour la Municipalité de revenir maintenant avec un projet de patinoire et que certains Conseillers actuels n'en voient pas la suite, ni la construction si elle a bien lieu, ni l'inauguration, cela d'autant plus que ce sujet avait quand-même suscité quelques interrogations supplémentaires. Il s'agit d'un gros projet, et le simple fait de vouloir décaler le dépôt du rapport dans le temps, sur 2 législatures, aurait été un peu compliqué. La Municipalité va donc réellement revenir dès l'automne avec ce projet de patinoire.

Il présente quelques images de synthèse, avec notamment l'intérieur de la patinoire. L'image du plan est particulièrement intéressante pour montrer que cette patinoire sera bien plus qu'une patinoire, comme d'ailleurs développé dans la désormais interpellation, avec de nombreux éléments. Il y aura la patinoire et du curling, lesquels seront liés entre eux, c'est-à-dire qu'une seule surfaceuse fera les 2, et le curling pourra aussi être utilisé pour d'autres choses. La surface du curling doit être particulièrement lisse, il faut donc bien la retravailler si jamais des hockeyeurs venaient à la saccager, mais c'est tout à fait possible. Et à côté il y a toujours les terrains de pétanque. Mais ce qui est intéressant de montrer, c'est la place que cela prend et la raison pour laquelle il ne va pas être possible de faire le tout à Montoly, avec en plus une piscine intérieure, et encore moins avec une piscine extérieure. Il signale que, sur l'image présentée, le parking situé en haut à droite ne peut pas exister puisque l'allongement de la caserne de pompier est en train d'être finalisé, il confirme donc que cela n'est pas possible. Mais l'on peut voir comment cela sera disposé et surtout constater que cela prend absolument toute la parcelle, et cela sur 2 étages puisque désormais cette halle sportive se fera sur 2 étages. À l'étage supérieur, il y aura un shop, des bureaux, un pôle médical, un fitness, une salle polyvalente qui servira également pour le tennis de table. Il y aura aussi un restaurant-buvette. Bref ce sera vraiment un complexe complet et réfléchi pour être utilisé et être rentable.

L'image suivante représente l'étage du bas, avec le curling et la pétanque, puis en coupe il y a l'administratif, avec des bureaux, la médecine du sport et ce qu'il a déjà énoncé.

Voilà un peu la vision de ce qui devrait être présenté au Conseil communal et qui, comme déjà dit, prend absolument toute la place du site de Montoly. Le bâtiment ne peut pas être plus haut car il est déjà aux gabarits maximums, et il occupe toute la surface de la parcelle.

La Municipalité a évidemment aussi pensé aux synergies mentionnées dans l'interpellation, raison pour laquelle les Conseillers qui ont assisté aux présentations du PACom, dont les panneaux se trouvent sur le site Internet de la Commune, ont pu constater que la parcelle située de l'autre côté de la route, en parallèle à Montoly, et qui appartient à la Commune, est en bleu

dans le PACom, ce qui signifie qu'elle passerait en zone d'utilité publique. Pourquoi ? Parce que c'est justement à cet endroit que la Municipalité souhaite relancer le fameux projet de piscine intérieure, laquelle serait située à côté de la patinoire, avec juste la route qui les sépare. Ces dernières pourraient bénéficier des différentes synergies dont il est question dans l'interpellation, à savoir notamment le parking, l'échange de chaleur – étant précisé que la route n'est pas un obstacle car de toute façon il faut passer par-dessous – les transports publics, etc. Donc même si la Municipalité n'arrive pas à tout faire exactement au même endroit, dans le même bâtiment, il y aurait une piscine intérieure sur la parcelle d'en face. Alors évidemment que ce projet est beaucoup moins élaboré parce qu'il faut déjà que le PACom soit accepté. Des négociations ont eu lieu avec le Canton pour que le terrain soit en zone d'intérêt public. Comme il est actuellement en zone agricole, cela aurait été un peu compliqué d'y construire une piscine.

Voilà le projet de halle polyvalente, avec une piscine intérieure et avec les synergies décrites dans l'interpellation. Et puis, comme de nombreuses personnes y ont déjà songé, la Municipalité a aussi l'idée de relier le tout avec le centre sportif, en tout cas en mobilité douce pour les piétons et les vélos, en passant sous les voies CFF à cet endroit-là, avec quelque chose qui serait évidemment beaucoup moins conséquent et important que le passage sous-voies de la gare. Du côté du tennis, le terrain des Pommiers – qui est l'un des sites cités dans l'interpellation et qui est très intéressant – est effectivement disponible. Pour l'instant, la Municipalité a décidé de ne rien y faire et de ne pas y toucher. Il a vraiment été fait un Tetris afin que toutes les activités que le Conseil communal avait acceptées à l'époque dans le cadre des 2 préavis relatifs au centre sportif En Bord soient construites dans le périmètre existant, sans toucher au terrain des Pommiers. Et la Municipalité va revenir avec une demande de droit distinct et permanent (DDP) en faveur du Tennis Club de Gland, qui bénéficie déjà d'un DDP pour sa halle. En effet, le Tennis Club de Gland souhaite construire lui-même 2 terrains de tennis. Le premier terrain de tennis ne serait pas couvert mais pourrait, le cas échéant, être couvert en prolongement de la halle. Le revêtement de ces terrains serait en GreenSet car le Tennis Club de Gland rencontre notamment des problèmes avec les juniors qui jouent à haut niveau et qui quittent le club car comme les surfaces actuelles ne sont pas des surfaces officielles, dès qu'ils vont jouer des tournois à un niveau plus élevé sans s'être entraînés sur du GreenSet, ils perdent alors qu'ils jouent pourtant très bien. C'est donc vraiment une question d'entraînement sur ces surfaces de moquette sablée qui est problématique. Il y aurait dès lors 2 terrains en GreenSet, qui est une surface officielle classique, puis il y aurait des terrains de kids tennis et de pickleball, qui est à l'Amérique du Nord ce que le padel tennis est à l'Amérique du Sud, et qui est notamment porté par M. André Agassis et Mme Steffi Graf. Et l'idée est de faire le terrain de pickleball en même temps que celui pour le kids tennis. Et puis en vert, tout en haut à gauche de l'image qu'il présente, il y aurait 2 nouveaux terrains de padel tennis couverts, étant précisé que les 2 terrains de padel actuels construits par la Ville et qui sont gérés par le Tennis Club de Gland sont surchargés en permanence et qu'à cet endroit il y a de la place pour en construire au minimum 2 supplémentaires.

Ces constructions seraient faites tout contre ce qui est déjà existant afin de laisser l'entier du terrain des Pommiers disponible, avec l'idée un peu folle d'y mettre une piscine extérieure, mais sous la forme d'un lac de baignade, soit quelque chose qui a un aspect beaucoup plus naturel, qui est utilisable toute l'année, avec la possibilité de s'y baigner tous les jours si l'on n'est pas frileux, mais certaines personnes nagent quotidiennement dans le Lac Léman et la Lake House a récemment été inaugurée. Ce ne serait donc pas un rectangle de béton vide 7 ou 8 mois par année, mais quelque chose de joli et de bien décoré, avec l'idée encore plus folle d'y mettre une plateforme qui crée un vague pour les surfeurs, comme certains voulaient faire sur le Lac de la Gruyère. Si l'on arrive à faire cela, l'utilisation de ce lac de baignade serait vraiment annuelle parce que, durant l'hiver, les surfeurs mettent leur combinaison et y vont. Si l'on ne fait rien et qu'il n'y a pas de vague, c'est un lac de baignade où tout le monde peut se baigner, si l'on fait une petite vague, c'est une piscine à vague et les enfants adorent cela, et lors de périodes particulières, en hiver ou sur des périodes déterminées, par exemple le matin, l'on peut faire une vague pour les surfeurs, sachant que, bizarrement, la Suisse est l'un des pays au monde qui

compte le plus de surfeurs par habitant, quand bien-même il n’y a pas d’accès à la mer ou à l’océan.

Il est vrai que pour faire quelque chose de grand au niveau de la piscine extérieure, il est nécessaire d’avoir une parcelle assez grande. Il n’est pas possible de regrouper le tout mais, comme déjà dit, un lien serait fait entre le centre sportif En Bord et ce nouveau centre sportif intérieur que représenteraient la patinoire et la piscine du côté de Montoly afin d’avoir une zone sportive complète. Ces projets de la Municipalité correspondent à ce qui est mentionné dans l’interpellation en fonction des terrains actuels à disposition.

Voilà donc l’idée générale et la réponse de la Municipalité à cette interpellation.

- Le président demande aux auteurs de l’interpellation s’ils sont satisfaits de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.
- M. José Caiano : répond par l’affirmative. Il remercie M. le Municipal Gilles Davoine et s’excuse encore une fois pour la petite confusion.

Suite aux travaux de la Commission chargée d’examiner la prise en considération du postulat relatif à l’étude de faisabilité d’un complexe sportif, culturel et jeunesse à Gland incluant piscine intérieure/extérieure et patinoire polyvalente, il a accepté de transformer ce postulat en interpellation afin de permettre au Conseil communal de disposer de certains éclaircissements, et il remercie la Municipalité pour sa réponse. Il tient à rappeler que la démarche initiale ne visait pas à remettre en cause le travail de la Municipalité, mais à encourager une réflexion globale sur les infrastructures importantes pour la Commune, notamment les piscines intérieure et extérieure, une patinoire polyvalente et des espaces destinés aux jeunes et aux associations. Lors des discussions qu’il y a eu au sein de la Commission, il est apparu que le projet de la piscine reste aujourd’hui à un stade d’une réflexion. Peu d’éléments ont été présentés concernant sa conception, les publics auxquels elle serait destinée ou encore les usages qu’elle pourrait accueillir. Cette situation soulève naturellement la question de savoir comment cette infrastructure pourra répondre concrètement aux besoins de la population, notamment les familles et les jeunes. Par ailleurs, l’idée d’un lac de baignade a également été évoqué. Si cette proposition peut sembler séduisante, elle pose néanmoins la question de sa pertinence pour la Commune, qui bénéficie déjà d’un accès direct au Lac Léman. On peut légitimement se demander si un aménagement renforcé et qualitatif de la plage de la Falaise ne constituerait pas à une solution plus cohérente et bénéfique pour l’ensemble des habitants qui attendent avec impatience.

Un autre point important concerne la question du territoire. Il a été indiqué qu’un complexe sportif de cette envergure ne pourrait aujourd’hui plus être envisagé, notamment en raison d’un manque de surfaces disponibles. Cette affirmation soulève une interrogation plus large. Dans une commune en croissance comme Gland, la question de l’anticipation des besoins en infrastructures publiques est essentielle. Le choix d’aménagements aujourd’hui conditionne la possibilité de développements pour les prochaines décennies. Ces remarques ne constituent pas des affirmations définitives, mais simplement des analyses et des interrogations qu’il souhaite partager ce soir avec les Conseillers et la population. Son souhait est que le Conseil communal puisse continuer à réfléchir à une vision cohérente et à une ambition pour l’avenir de la Commune et la qualité de vie des habitants. Il remercie infiniment la Municipalité pour toutes les explications fournies et les images présentées.

- La discussion est ouverte.
- Mme Christelle Giraud-Nydegger : relève que M. le Municipal Gilles Davoine a mentionné la traversée sous-voies du côté du centre sportif. Il s’agit d’une étude que la Municipalité a mise dans le Plan directeur de la mobilité et du stationnement comme étant l’une des 10 mesures phares. C’est donc quelque chose sur laquelle la Municipalité se penche et c’est cette étude qui a également été intégrée dans le projet d’agglomération de 6<sup>ème</sup> génération de Région de Nyon. C’est donc en cours.

- M. Gilles Davoine : précise qu'il est quand-même difficile de se projeter dans une piscine avant d'y plonger et si on n'est même pas sûr d'avoir le terrain. Il veut bien que l'on parle d'anticipation, mais il faut déjà se battre pour avoir le terrain, et cela n'est pas facile. Comme le terrain des Pommiers n'a pas encore été utilisé, le Canton dit à la Municipalité qu'il faut le remettre en zone agricole. C'est cela la réalité. Et la Municipalité doit se battre pour dire non, qu'elle a des projets, que des choses vont se faire et qu'elle ne va donc pas remettre en zone agricole un terrain payé plus de CHF 2 Mios. C'est hors de question. Mais le Canton dit maintenant que s'il n'y a pas de projet concret, le terrain sera remis en zone agricole. Donc la Municipalité se bat pour mettre dans le PACom un terrain pour la piscine en zone d'utilité publique, car elle a une vision claire et anticipe justement la nécessité de terrains supplémentaires, mais ce n'est malheureusement pas elle qui a ce contrôle-là. Elle fait tout pour et se bat justement pour en avoir. Il remercie le SBU et M. le Municipal Yves Froidevaux pour avoir porté ce projet auprès du Canton, ce n'était pas facile. Il a fallu demander à toutes les communes environnantes de confirmer qu'une piscine intérieure serait intéressante pour elles, parce que c'est ce qu'il fallait démontrer auprès des services cantonaux, qui ne sont pas d'accord entre eux. La direction des sports dit que ce serait très bien, et celle du territoire dit qu'il faut laisser le terrain en zone agricole, c'est extrêmement compliqué et ce n'est pas du ressort de la Municipalité. Au contraire, cette dernière se bat pour garder la zone d'utilité publique aux Pommiers pour pouvoir y faire un projet et même pour gagner une zone d'utilité publique, ce qui est très difficile. Lors de la construction des terrains de beach-volley, la Municipalité voulait passer pendant 3 mois sur le terrain agricole situé à côté, avec une route en grave de 3 mètres de large sur 50 mètres de long, et le Canton a dit que c'était hors de question. L'agriculteur était d'accord, cela permettait de ne pas passer sur les installations du skate-park et donc de ne pas risquer de les abîmer, mais le Canton a refusé parce que c'était une zone agricole. La Municipalité fait tout son possible, et là il y a une solution qui est vraiment bonne. Mais dans ces conditions, il est clair que la Municipalité ne va pas commencer à faire des études trop coûteuses alors qu'elle ne sait même pas si elle a le terrain.

Concernant le lac de baignade, il s'agit vraiment d'une piscine extérieure. M. José Caiano veut une piscine extérieure mais pas un lac de baignade, il a un peu de peine à suivre. Ce n'est pas parce que c'est un lac de baignade que c'est comparable au Lac Léman. Cela reste une piscine dans laquelle on peut par exemple y mettre des toboggans ou une cascade, nager ou faire des longueurs. Il ne faut quand-même pas confondre les 2 choses. Il s'agit simplement de faire une quelque chose de joli et d'utilisable toute l'année. Il lui semble que cela n'a pas de sens de faire une piscine extérieure en béton, qui est vide ou qui est inutilisée 7 ou 8 mois par année.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Avant de passer aux points suivants, le président rappelle que selon l'art. 73 RCC, ce dernier peut soit renvoyer les propositions présentées à l'examen d'une commission chargée de préavisier sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement les propositions et les renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

## **9. Postulat du Bureau du Conseil communal intitulé « Pour une salle du Conseil communal ad hoc »**

- Le président passe la parole à Mme Albulenë Ukshini Sefa, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, pour le développement de ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À une très large majorité, aucun avis contraire, 5 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat du Bureau du Conseil communal intitulé « Pour une salle du Conseil communal ad hoc » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **10. Postulat de Mme Isabelle Wegmann et de M. Arnaud Durand intitulé « Création d'une Maison des Associations à Gland »**

- Le président passe la parole à M. Arnaud Durand pour le développement de ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- Mme Christine Girod : remercie Mme Isabelle Wegmann et M. Arnaud Durand pour ce postulat. Comme cela a déjà été évoqué dans cet hémicycle ainsi que lors du débat sur NRTV qui a eu lieu récemment, la question d'une Maison des Associations est un sujet qui avait déjà été remonté par l'USLG à la Municipalité, avec des questions par rapport à cette possibilité. Même si elle n'a pas encore développé de projet, la Municipalité a clairement l'idée de profiter du déménagement futur de l'Administration dans l'ancien bâtiment du WWF, notamment des bureaux de Montoly qui vont être libérés, pour éventuellement faire quelque chose de ce type-là à cet endroit. Pour rappel, le site de Montoly avait à la base été construit pour des associations, pour pouvoir donner des cours de musique ou autres, et donc finalement cela reviendrait à la destination initiale. Ce ne sont là que des idées, mais la Municipalité a ce projet de développer quelque chose, et comme ce postulat va dans le même sens, il y a donc certainement matière à réflexion.

Un autre point que la Municipalité prend aussi en réflexion est par exemple des maisons de quartier, qui pourraient également être utilisées par des associations, mais qui seraient peut-être plus réparties dans les quartiers. Cette réflexion est en cours et va aussi dans ce sens-là. C'est de toute façon quelque chose que la Municipalité a prévu de faire mais pas tout de suite, elle le dit franchement, mais en parallèle du futur déménagement de l'Administration.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*À une large majorité, 7 avis contraires, 8 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mme Isabelle Wegmann et de M. Arnaud Durand intitulé « Création d'une Maison des Associations à Gland » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.*

## **11. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2026-2031 et nomination d'une Commission**

- La séance est fixée au mardi 17 mars 2026, à 19h15, à la Salle de Mont-Blanc du bâtiment du Montoly 1, en compagnie de délégués du Bureau. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

*Premier membre* : Mme Ahimara Buffat, UDC

*Membres* : Mme Magali De Preux Boscardin, GDG – Mme Catherine Sicuranza, GDG – Mme Anik Freuler, GDG – Mme Akuvi Klenam Honkou, PS-Les Vert-e-s – M. Rupert Schildböck, PS-Les Vert-e-s, Mme Patricia Storti, PLR – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – Mme Isabelle Wegmann, hors-parti.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

## DIVERS

### 12. Divers et propositions individuelles

- M. Daniel Calabrese : déclare que l'expo photo annuelle du Photo Club de Gland, dont le thème cette année est « Scènes de rue » et qui est censé mettre l'humain dans son environnement, aura lieu du 14 au 22 mars 2026. Il propose à toutes et tous de venir voir les travaux qui ont été effectués. Le vernissage aura lieu le vendredi 13 mars 2026, de 19h00 à 21h00 et, à cette occasion, des prix seront remis suite au concours photo organisé pour le public. 130 photos ont été reçues et les prix sont offerts par des sponsors locaux, qu'il se permet de nommer : Absolument Chocolat, La Capsule, Le Thé, Schilliger, T-Kap et la Cave des Ruaz à Vinzel.

Le Photo Club de Gland possède, dans ses armoires, d'anciennes photos en grand format dont il ne sait plus trop quoi faire. Il a donc décidé de faire une action caritative nommée « Faites un don et repartez avec une photo ». Des photos seront donc mises à disposition du public et ce dernier pourra repartir avec une photo en mettant quelques sous dans une tirelire. L'intégralité des dons sera reversée à l'Association OVA Autisme, sise notamment à Gland.

La dernière nouveauté cette année est une visite guidée. Il est vrai que souvent le public se balade dans l'expo photos et regarde simplement les photos. Et là il y aura une personne qui fera une visite de l'exposition et qui donnera quelques secrets de comment sont faites les photos, quel est le côté créatif, pourquoi cette photo a été choisie plutôt qu'une autre. 2 visites guidées sont organisées, l'une le samedi 14 mars 2026 de 15h00 à 16h00, l'autre le dimanche 22 mars 2026 de 15h30 à 16h30, laquelle sera suivie de la présentation du coach M. Nadir Mokdad, qui présentera son travail durant une heure de temps.

- Mme Anik Freuler : aimerait savoir, suite à l'intervention qui avait été faite par M. Jean-Marc Jaquier lors de l'une des dernières séances du Conseil communal par rapport au trafic un peu dangereux entre la Grand'Rue et la Vy-Creuse, ce qu'il en est de la suite éventuelle pour faire quelque chose à ce niveau-là.
- M. Gérald Cretegnny : répond qu'une rencontre sur place a eu lieu avec M. Jean-Marc Jaquier et des collaborateurs du SIE et du SPOP, lesquels ont pu effectivement déterminer une suite avec des aménagements qui permettront de refaire les signalisations verticales et horizontales en attendant la requalification de la Vy-Creuse qui aura en principe lieu en 2027.

Il fallait réussir à mettre un peu d'ordre dans ce carrefour, où il reconnaît que ce n'était pas forcément très simple de vérifier quelles étaient les lignes directrices qu'il y avait à cet endroit.

- Mme Anik Freuler : remercie M. le Municipal Gérald Cretegnny. Elle n'a juste pas compris quand quelque chose sera mis en place.
- M. Gérald Cretegnny : répond que cela serait fait d'ici la fin du mois avril 2026.
- M. Pierre-Alain Bringolf : souhaite revenir sur les communications de Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger. Il a été étonné que des enrobés de couleur sombre soient appliqués dans certaines parties du Vieux-Bourg. N'étant pas un spécialiste, il pensait que les couleurs sombres, et le noir notamment, attirent davantage la lumière et surtout la chaleur. Donc d'un côté on essaie d'enlever des îlots de chaleur à Grand-Champ, et on a des routes plus sombres qui devraient faire monter les températures. Ou bien il n'a pas très bien compris, ou alors qu'elle est la raison pour laquelle des enrobés sombres sont mis dans le Vieux-Bourg.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : répond que c'est une vaste question. Une veille est évidemment faite de manière continue au niveau des innovations de types de revêtement de recette qui peuvent être utilisés sur les axes routiers pour limiter les îlots de chaleur. Aujourd'hui, les nouveautés qui permettraient de faire un peu baisser les températures sont testées dans certaines villes, mais sur des petits périmètres, mais cela représente des coûts qui sont extrêmement élevés pour une durabilité, en termes de temps, assez restreinte comparé à ce qui se fait aujourd'hui. La Municipalité a choisi ces enrobés noirs parce que ce sont les recettes qui se font encore aujourd'hui. En revanche, pour les zones à 20 km/h, qui seront assez conséquentes au niveau du Vieux-Bourg, la Municipalité a justement choisi un type Perivoire qui sera de la même couleur que les trottoirs de la Rue de la Gare, ce qui permettra aussi de limiter ces effets de chaleur. Aujourd'hui il n'y a pas de recette miracle pour faire baisser les températures sur les voiries, mais cela fait 5 ans que des discussions ont lieu au sein du SIE pour savoir ce qui se fait actuellement sur ces types de recettes. Mais aujourd'hui il n'y a pas 1'000 solutions pour avoir des routes qui tiennent sur le long terme et qui soient dans des coûts acceptables pour les collectivités publiques. Elle souhaite préciser que la recette des trottoirs, qui sont gris aujourd'hui, paraît très foncée, mais cela va devenir beaucoup plus gris clair.
- M. Jean-Marc Jaquier : souhaite apporter des compléments d'informations concernant le carrefour entre la Grand'Rue et la Vy-Creuse. Il a effectivement rencontré des personnes responsables de la Commune sur place, et ce carrefour a été reconnu problématique. Suite à cela, quelques scénarii ont été imaginés et il semblerait que chaque aménagement routier ou modification de la signalisation sur les routes de la Commune doit être soumis à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Ce n'est donc pas aussi simple que cela en a l'air, on ne peut pas simplement afficher des panneaux ou mettre des aménagements au milieu du carrefour sans avoir d'autorisation officielle. Il apprend ce soir que cela va bientôt être fait et il s'en réjouit, merci beaucoup.
- M. Aurélien Joye : avait posé une question lors de la dernière séance du Conseil communal concernant la Rue du Borgeaud, qui à son sens est une zone à 30 km/h, mais il n'y a pas d'indication, et il a vu que rien n'a été fait. Il aimerait donc des explications à ce sujet.
- Mme Christine Girod : est désolée, cela n'a pas été suivi, c'est de sa faute. Mais cela sera fait pour la prochaine fois.
- M. Aurélien Joye : se permet de rebondir. Cette route va-t-elle encore rester à 50 km/h pendant un mois ?
- M. Gérald Creteigny : répond que si, comme il vient de l'entendre, il pourrait manquer un panneau, des vérifications seront effectuées et le nécessaire fait.
- M. Alain Pernet : se rappelle qu'une étude sur l'état de la signalisation routière de la ville de Gland avait été menée. Où en est cette étude et la correction des miroirs et autres panneaux illisibles qui signalent la Ville ?
- M. Gérald Creteigny : remercie M. Alain Pernet pour cette question, car il est vrai qu'il n'a pas été parlé de ce sujet depuis un bon moment. Actuellement, dans le cadre de ses travaux, la sécurité publique passe chaque semaine dans certaines rues pour réussir, petit à petit, à remplacer les panneaux. Il y a donc des panneaux qui sont régulièrement changés. Il est vrai que c'est un travail assez important et qui prend du temps. Il a été décidé de procéder de cette manière pour l'instant, il faudra donc encore un peu de patience.

*Le président cède sa place à M. Nicolas Pellet, 1<sup>er</sup> vice-président.*

- M. Samuel Freuler : revient sur les communications de Mme la Municipale Christelle Giraud-Nydegger par rapport à la plantation des arbres. Il a vu qu'un grand travail avait été fait. Il se fait juste un grand souci sur la qualité de ces plantations et sur le fait qu'elles ont bien été faites dans les règles de l'art. Il en prend pour témoin le pauvre petit arbre planté à l'arrière de la Salle communale, dont il a l'impression que le lit est fait de cailloux et de mégots de cigarettes.

Il aimerait donc juste s'assurer que ces arbres, payés à prix d'or, vont bien prendre et qu'il existe une garantie de reprise si tel ne devait pas être le cas.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : va demander au SIE d'aller vérifier cet arbre-là, mais en effet, les plantations ont normalement été faites dans les règles de l'art. Un certain nombre de choses sont toutefois encore en phase de finalisation, mais elle rassure M. Samuel Freuler sur le fait qu'il existe des garanties ainsi que des contrats de prestations et d'entretien pour les 2 ou 3 prochaines années, une fois que les plantations auront été faites.
- M. Samuel Freuler : déclare que lors de la précédente séance du Conseil communal, M. le Municipal Gilles Davoine avait annoncé la création du projet participatif librairie-café au sein du restaurant L'Égée. Pour y avoir été récemment, il n'a vu aucun changement à cet endroit, ni entendu de nouveautés à ce propos. La Municipalité pourrait-elle donner des informations complémentaires à ce sujet ?
- M. Gilles Davoine : explique qu'un petit changement d'affectation était nécessaire, et c'est cela qui retarde encore un peu l'ouverture, puisque des autorisations administratives devaient être demandées et que cela n'est visiblement toujours pas réglé. La Municipalité espère que cela sera fait le plus tôt possible, mais c'est cela qui a ralenti le processus.

*Le président reprend sa place et remercie M. Nicolas Pellet pour l'avoir remplacé.*

- M. José Caiano : était intervenu il y a quelques mois concernant le passage-piétons situé à l'intersection du Chemin de de la Chavanne et du Chemin du Ruttet. Il n'était pas revenu sur le sujet car des travaux devaient être effectués, notamment au niveau du trottoir. Il voit que la configuration n'a pas changé et qu'il n'a pas été profité de l'occasion pour modifier ce passage-piétons. Il souhaite savoir si cela est toujours d'actualité et si ce passage-piétons est toujours aux normes, parce qu'il pose vraiment des problèmes aux enfants du quartier, qui ne peuvent pas traverser lorsqu'un véhicule est arrêté au cédez-le-passage. Et il trouve vraiment dommage, avec toute la réflexion qui a été faite et les travaux qui ont été effectués, de ne pas avoir modifié ce passage-piétons en même temps.
- M. Gérald Cretegny : répond que, concernant ce passage-piétons, il doit dire honnêtement qu'il ne sait pas à quel niveau cela en est actuellement. Il répondra donc à M. José Caiano lors de la prochaine séance du Conseil communal.
- M. Sébastien Bertherin : a une question concernant les travaux du Vieux-Bourg, qui arrivent bientôt à bout touchant. Dans son rapport établi en 2022 à ce sujet, la Commission technique avait émis plusieurs vœux. Peut-être que la Municipalité y a répondu, mais il n'en a pas le souvenir. Il y avait notamment un vœu qui demandait à la Municipalité de prévoir un câblage pour les bornes électriques sur le parking situé sous le bâtiment communal et de demander à la SEIC d'être proactive à ce sujet. Des informations peuvent-elles être données à ce sujet ?

Il avait également été demandé s'il était possible d'installer un jeu géant d'échecs ou autre dans le périmètre du Vieux-Bourg, et si un sol perméable pouvait être posé devant le bâtiment de l'Administration communale. Qu'en est-il ?

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : a envie de dire, s'agissant du 3<sup>ème</sup> vœu, que c'est fait puisque plus de la moitié de la place située devant le bâtiment de l'Administration communale a pu être perméabilisé avec des plantations et de la grave. Ensuite, par rapport aux parkings situés derrière le bâtiment communal et l'accès au bâtiment, il a justement été choisi de la pierre de St-Quentin, qui permet de limiter les effets d'îlot de chaleur, d'avoir des joints drainant l'eau, qui ne sont donc pas fermés. Il a également été choisi une pierre naturelle, ce qui permet aussi à l'eau de s'infiltrer. Elle pense donc que la Municipalité a répondu à ce vœu. S'agissant du jeu d'échecs géant, il est prévu. Quant aux bornes pour les voitures électriques, elle va se renseigner.

- Mme Patricia Storti : a déjà fait plusieurs fois une demande dans ce sens, mais relève qu'au Chemin de la Paix, vers les nouveaux bâtiments des Lisières et l'Avenue du Mont-Blanc, il existe une sortie pour les bâtiments de l'Avenue du Mont-Blanc 18, où se trouve un armurier. Lorsque l'on souhaite tourner pour aller au rond-point ou en direction de la déchèterie, il y a souvent beaucoup de voitures qui se parquent en face, les unes après les autres, et il est nécessaire de faire une marche arrière ou d'autres manœuvres pour pouvoir accéder sur la route. Serait-il dès lors possible d'installer quelque chose à cet endroit pour que les gens arrêtent de s'y parquer, parce que c'est vraiment dangereux. Souvent, lorsque l'on sort de l'Avenue du Mont-Blanc 18, si l'on ne fait pas attention, on se retrouve au milieu de la route, avec des voitures qui arrivent assez rapidement, pour faire marche arrière afin d'éviter de taper les voitures parquées en face. Elle se demande donc s'il est possible de faire quelque chose à cet endroit.
- M. Gérald Cretegny : avait déjà relayé cette information à la sécurité publique, mais il va revoir cela. Une surveillance avait été mise en place, mais aucune problématique n'avait été décelée. Il va revoir ce point et reviendra à ce sujet ultérieurement.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 7 mai 2026 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h30.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Samuel Freuler



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

#### Annexes<sup>1</sup> :

1. Communications de la Municipalité concernant le frelon asiatique et la soirée « Ville des idées » du 4 juin 2026.
2. Communications du Service des infrastructures et de l'environnement.
3. Communications du Service des bâtiments et de l'urbanisme concernant la buvette/salle polyvalente au Chemin du Stand.
4. Images et plans présentés lors de la réponse de la Municipalité à l'interpellation (ex-postulat) de Mme Stella Motta Larrivé, Mme Stéphanie Larrivé et M. José Caiano intitulé « Étude de faisabilité d'un complexe sportif, culturel et jeunesse à Gland incluant piscine intérieure/extérieure et patinoire polyvalente ».
5. Postulat du Bureau du Conseil communal intitulé « Pour une salle du Conseil communal ad hoc ».
6. Postulat de Mme Isabelle Wegmann et de M. Arnaud Durand intitulé « Création d'une Maison des Associations à Gland ».

<sup>1</sup> Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland